

**DOCUMENT PROVISoire**

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la région Flandre-Dunkerque  
Diagnostic

**LA RECHERCHE ET L'INNOVATION SONT INSUFFISAMMENT  
DEVELOPPÉES DANS LE TISSU D'ENTREPRISES LOCALES**





## SOMMAIRE

---

<b>Préambule</b>	<b>PAGE 5</b>	
<b>I - De nouveaux critères d'attractivité apparaissent pour les entreprises extérieures</b>	<b>PAGE 7</b>	
1 - Les groupes, fortement présents, renforcent leur demande de valeurs immatérielles	PAGE 7	
2 - La diversification des activités du territoire nécessite de nouvelles valeurs attractives	PAGE 9	
<b>II - Des atouts à valoriser pour renforcer le tissu productif et notamment les PME PMI</b>	<b>PAGE 13</b>	
1 - Le tissu productif Dunkerquois manque de PME PMI	PAGE 13	
2 - L'externalisation des fonctions des groupes ne bénéficie pas suffisamment au Dunkerquois	PAGE 15	
3 - Le port, l'environnement, deux atouts majeurs pour les PME PMI	PAGE 15	
4 - Les ressources humaines au centre de la problématique de l'élévation du niveau d'activités du bassin d'emploi	PAGE 16	
5 - Des secteurs émergents qui renforcent les centres de décisions locaux	PAGE 17	
<b>III - L'économie locale ne bénéficie pas suffisamment de la diffusion des connaissances et des savoirs</b>	<b>PAGE 19</b>	
1 - Un manque de recherche et d'innovation dans les entreprises	PAGE 19	
2 - Le tissu productif se renouvelle peu par la création d'entreprises	PAGE 20	
<b>IV - Améliorer la diffusion des connaissances et des savoirs pour lutter contre la précarité qui se renforce au cœur du tissu productif</b>	<b>PAGE 22</b>	
<b>V - Des atouts à valoriser, des handicaps à réduire pour renforcer le niveau d'activité du territoire</b>	<b>PAGE 23</b>	
Enjeux et problématiques de développement durable	PAGE 25	
Sources et éléments bibliographiques	PAGE 27	



## PRÉAMBULE

---

Le territoire du schéma de cohérence territoriale a réussi de 1990 à 1999 à re-dynamiser l'emploi, et la population totale a retrouvé un solde de croissance positif. Les investissements consentis par les entreprises s'évaluent aujourd'hui à plus de 14 milliards de francs sur cette période et de nouvelles implantations extérieures ont conforté le tissu économique. Mais, bien que le territoire possède de nombreux atouts et ait renforcé son attractivité envers les entreprises extérieures, le tissu économique se renouvelle insuffisamment, notamment par la création d'entreprises. Aussi, le chômage demeure très sensible aux effets de la conjoncture économique internationale, de par la nature du tissu d'entreprises du territoire. Mais le niveau de chômage est également fortement corrélé au niveau d'activité. Ainsi, si l'attractivité du territoire s'est renforcée depuis dix ans, le niveau d'activité demeure insuffisant pour répondre aux besoins de la population active (en âge de travailler), qui demeure jeune comparée à celle de la France.

Le taux de chômage se situe en mars 2002 au-dessus du niveau national, bien qu'il se soit stabilisé depuis quelques années.

Dans un contexte démographique qui connaît de 1990 à 1999 un solde migratoire négatif pour les jeunes, et notamment les jeunes diplômés, doublé d'un contexte économique de restructuration permanente des entreprises, **l'élévation du niveau d'activité du territoire et sa diversification sont indispensables.**

Le présent diagnostic cherche à identifier **les freins au développement et à l'élévation du niveau d'activité des entreprises.**



## I - DE NOUVEAUX CRITÈRES D'ATTRACTIVITÉ APPARAISSENT POUR LES ENTREPRISES EXTÉRIEURES

### 1 - Les groupes, fortement présents, renforcent leur demande de valeurs immatérielles (services, langues, recherche-développement, innovation, télécommunications...)

En 2001, 5277<sup>1</sup> établissements privés composaient le tissu productif du schéma de cohérence territoriale. Ils employaient 53797 salariés. Si le nombre d'établissements du secteur secondaire n'atteignait que 17 % de l'ensemble des entreprises, celui-ci représentait 54,13 % des effectifs salariés, contre 44,98 % pour le secteur tertiaire (hors secteur public : administration, santé, éducation, action sociale...)

L'industrie dans l'économie locale demeure prédominante, bien que ses effectifs diminuent régulièrement (moins 1330 emplois de 89 à 99). Mais cette érosion lente de l'emploi industriel est proportionnellement moins rapide qu'en Région et qu'au niveau national. Ceci renforce le poids du Dunkerquois et sa spécificité dans l'industrie régionale et nationale.

Outre la prédominance du secteur secondaire et de l'industrie, le tissu d'entreprises se caractérise par **une forte présence d'entreprises appartenant à un groupe**. Un emploi salarié sur deux du secteur privé dépend d'un groupe.

**De 1990 à 1999, 25 nouveaux groupes se sont implantés sur le territoire du schéma de cohérence territoriale** (au total cinquante groupes ont été répertoriés).

En 2002, 5% du tissu des entreprises seraient liés à un groupe, selon une estimation de la CCID. Les entreprises de plus de 250 personnes, implantées dans le Dunkerquois, sont presque toutes contrôlées par un groupe français ou étranger.

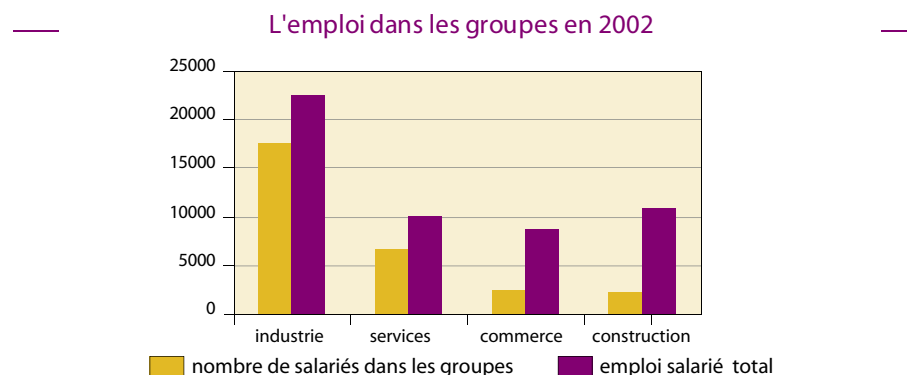
En 2002, 55,56 % des effectifs salariés travaillaient pour des groupes (29 000 salariés) dont 42,41 % pour un groupe français et 13,15 % pour un groupe étranger.

<sup>1</sup> Hors communauté de communes du Pays de Cassel

Cette forte présence des groupes est particulièrement accentuée dans l'industrie où 78,10 % des effectifs salariés en dépendent (28,8 % des effectifs industriels dépendent des groupes étrangers).

**L'internationalisation des groupes industriels, les libéralisations administratives, la conquête de marchés relais en Europe, ont contribué, durant la dernière décennie, à renforcer la présence des groupes sur le territoire.**

**Le Dunkerquois, grâce à ses atouts, a répondu essentiellement aux besoins des groupes industriels.**



Source: CCID - réalisation AGUR

Si le renforcement du nombre des établissements dépendant d'un groupe français ou étranger témoigne de l'attractivité du territoire, et notamment pour l'industrie, il traduit également une spécialisation et une plus forte sensibilité du tissu productif aux évolutions de la conjoncture économique internationale.

Les risques de délocalisation de fonctions productives hors du territoire, ou les risques de restructurations, sont présents pour un territoire comme le Dunkerquois.

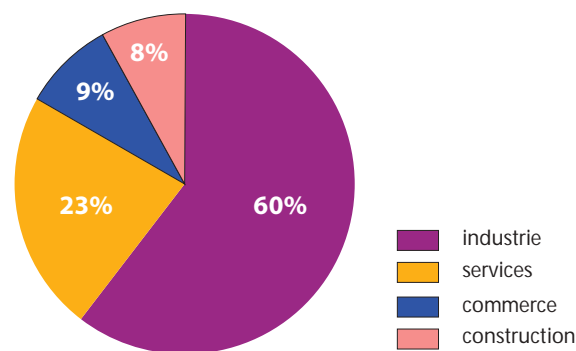
Ce ne sont pas toujours les positionnements sectoriels des productions qui sont en cause lors des décisions économiques concernant les groupes, mais bien des logiques financières échappant aux commandements locaux.

Pourtant, la plupart des établissements industriels, présents sur le territoire et faisant partie d'un groupe (sidérurgie/métallurgie, industries chimiques et pharmaceutiques, énergie, agroalimentaire, construction) ont investi localement ces dernières années, gage de leur ancrage sur le territoire. **Mais, ils ne dépendent cependant pas suffisamment de fonctions locales qui contribueraient à renforcer le contenu technologique et commercial de leurs produits (recherche, innovation, activités financières, consultants, conseils...)**

En effet, les établissements de groupe du secteur tertiaire qui répondent à ces fonctions sont essentiellement liés à l'activité industrielle. Ce sont des activités de nettoyage et de travail temporaire, de maintenance, qui répondent aux besoins « d'externalisation » de fonctions rarement stratégiques pour le commandement.

La majorité des entreprises de services liées à l'industrie ont principalement des relations de sous-traitance, liées aux fonctions productives des groupes, qui se sont certes développées et qualifiées mais qui n'apportent pas de services de régulation (services stratégiques pour les entreprises : conseil, finance, marketing...)

Répartition de l'emploi salarié dépendant d'un groupe en 2002



Source: CCID - réalisation AGUR

Or, la plupart des investissements des groupes, aux niveaux national et international, ces dernières années et de façon globale, ont privilégié le tertiaire marchand et notamment les fonctions hors des fonctions productives, celles d'ingénierie, de distribution, de commercialisation, de logistique, d'informatique, de tourisme, de conditionnement.

Les groupes, pris globalement, aux niveaux national et international, ont investi massivement ces dernières années dans des activités tertiaires, et ils se sont diversifiés dans des activités parfois très éloignées de leurs fonctions d'origine ou des produits qui étaient à leur origine.

Sur le territoire du schéma de cohérence territoriale, hors des secteurs industriels, sont arrivées des entreprises de groupes du secteur tertiaire marchand, qui assurent des fonctions autres que productives. Ces sont essentiellement des entreprises de logistique (manutention), d'emballage : SEA invest, SNCB, SVC Boloré, SCHMALBACH LUBECE, REXAM...

Les groupes, dans ces nouveaux investissements, ne sont pas encore suffisamment présents sur le territoire du SCOT. Or ce sont ces domaines qui créent de l'emploi aujourd'hui.

Ce sont, en effet, prioritairement les « valeurs matérielles » du territoire (infrastructures maritimes, dessertes, foncier disponible, énergie...) qui ont été les plus déterminantes durant la dernière décennie pour l'accueil des groupes, et notamment des groupes industriels.

Ces atouts gardent un pouvoir attractif très fort pour les entreprises industrielles, et constituent aujourd'hui les meilleures valeurs du territoire, comparativement à des sites européens concurrents (foncier, dessertes).

**Les sauts qualitatifs de ces atouts répondent toujours aux besoins de compétitivité des entreprises et demeurent indispensables.**

Mais pour consolider le tissu productif existant et attirer d'autres fonctions, le territoire doit être en mesure d'offrir **des valeurs immatérielles aux entreprises**, liées à la connaissance, et que l'on peut résumer au « bloc des savoirs » (marchés, technologies, recherche, compétences).

Depuis quelques années, les caractéristiques portuaires et maritimes,

couplées aux caractéristiques géographiques du territoire du SCOT (localisation au cœur des marchés européens) ont été à l'origine de nouvelles activités nécessitant de nouveaux facteurs attractifs du territoire (fonctions commerciales, nouvelles techniques logistiques, nouvelles compétences, intensification des pratiques des langues...)

Ils constituent aujourd'hui des valeurs sûres dans la captation de nouveaux développements et l'implantation de nouveaux groupes.

La diversification dans les productions et les activités des groupes qui constitue un facteur de rééquilibrage et de développement du système économique du Dunkerquois passe par conséquent par **la valorisation de ces nouveaux facteurs attractifs**.

Si le littoral est en mesure de consolider et de renforcer sa base industrielle, de renforcer son attractivité envers les investissements industriels, il doit également tirer partie de par son positionnement géographique au cœur du marché européen, d'une économie de services liés à sa spécificité « de site de flux » : flux de personnes, flux de marchandises, flux culturels (position bi-transfrontalière).

Ceci est amorcé aujourd'hui, puisque Dunkerque Promotion répond de plus en plus à des demandes d'entreprises sollicitant, au-delà des facteurs matériels, des facteurs immatériels.

Les formations, les réseaux de télécommunications, la pratique des langues, l'ouverture internationale du territoire, la recherche, la recherche développement..., sont des facteurs complémentaires aux valeurs matérielles du territoire, et nécessaires à la diversification et à l'intensification des investissements des groupes au niveau du Dunkerquois.

Si chaque groupe réagit de façon isolée face à ses besoins de facteurs immatériels, il n'en demeure pas moins que le territoire doit être en mesure d'y répondre globalement. **Le renforcement de ces facteurs « immatériels » est un enjeu pour la prochaine décennie**, les territoires concurrents ayant eux aussi des stratégies dans ces domaines. Les rapprochements bi-frontaliers, déjà entrepris dans chacun de ces domaines sont favorables à leurs développements, et déterminants, dans la mesure où l'économie aujourd'hui ne se limite pas aux strictes périmètres admi-

nistratifs, mais s'appuie sur de véritables réseaux de renforcement et de diffusion des connaissances, des technologies, des compétences que ces échelles de territoire valorisent.

## 2 - La diversification des activités du territoire fait appel à des nouvelles valeurs attractives

De 1990 à 1999, le bassin d'emploi du Dunkerquois s'est diversifié. A partir du constat établi par l'INSEE sur la spécialisation des bassins d'emploi de la Région Nord Pas de Calais entre 1990 et 1999, on peut considérer que le Dunkerquois est celui qui a connu la plus forte diversification en dix ans.

Cette diversification s'est traduite entre autres par un rééquilibrage de la part des emplois dans les différents secteurs économiques.

Ainsi la métallurgie, qui était traditionnellement le secteur prépondérant dans l'emploi total, occupe aujourd'hui la quatrième place derrière l'éducation, l'administration publique, la santé, l'action sociale.

Mais, ce ne sont pas simplement les secteurs de services publics qui ont diversifié l'emploi.

Au total environ 12 secteurs<sup>2</sup> peuvent être considérés comme diversifiant le tissu économique sur cette période, puisqu'ils ont à la fois connu une croissance de leurs emplois et un meilleur positionnement dans la structure de l'emploi total.

Mais cette diversification ne saurait occulter la spécialisation encore très forte du bassin Dunkerquois et, qui plus est, celle également prononcée des bassins d'emplois proches géographiquement.

Les cinq premiers rangs des bassins les plus spécialisés de la Région Nord Pas de Calais sont occupés par Saint Omer, ensuite, Berck-Montreuil, le Calaisis, la Flandre-Lys, et Dunkerque. Le Boulonnais se classe juste derrière en septième position sur les quinze bassins d'emplois.

<sup>2</sup> les industries de biens des équipements du foyer, la réparation navale, la recherche et développement, les activités associatives et extra territoriales, la chimie, la construction d'engins agricoles, la pharmacie, les services personnels et domestiques, les hôtels restaurants, le conseil et l'assistance, les services opérationnels, les industries agro alimentaires.

Face aux restructurations permanentes des groupes, de leurs filiales, la fragilité économique du littoral régional dans son ensemble, compte-tenu de sa très forte spécialisation, est à rappeler. Cette forte spécialisation interpelle l'ensemble de ces bassins d'emplois, dans la mesure où les économies locales sont interdépendantes du point de vue de l'emploi (augmentation des migrations professionnelles journalières de 1990 à 1999 sur le littoral) et les implications sont très fortes sur les ressources humaines des territoires.

Mais cette spécialisation est aussi, en période de haute conjoncture économique, un atout pour l'emploi, bien qu'elle soit le fait d'entreprises dont les décisions échappent au territoire, et qui ne se basent pas uniquement sur les résultats des unités présentes localement.

La plus forte spécialisation du Dunkerquois, comparé à des zones d'emplois équivalentes, est due à la spécificité du site (site portuaire attractif pour le raffinage du pétrole, la sidérurgie sur l'eau, la production d'énergie nucléaire refroidie par eau de mer).

La diversification amorcée depuis 1990 demande encore à être renforcée, car l'emploi Dunkerquois se concentre toujours en 1999, dans un nombre relativement restreint d'activités, compte tenu du nombre total de salariés sur son territoire.

Ainsi, si les entreprises manufacturières se sont développées et diversifiées depuis une dizaine d'années, la métallurgie et la transformation des métaux, avec 44% des emplois industriels, (bien que sa représentation dans l'emploi total soit passée de 14% en 1990 à 9,38% en 1999, en perdant 2409 emplois), demeure toujours le secteur le plus représenté dans l'emploi industriel.

Pourtant, huit secteurs industriels ont vu croître leur emploi total (soit 1958 emplois supplémentaires) et sept secteurs ont connu des baisses d'effectifs (soit 741 emplois de moins).

Le secteur industriel dans son ensemble se diversifie, bien que certains secteurs manufacturiers ne soient pas représentés sur le littoral. Mais il peine à remplacer les emplois perdus dans les secteurs dominants. Par contre la base industrielle, plus diversifiée, entraîne en grande partie une croissance des emplois dans les services aux entreprises. Ainsi les postes conseils et as-

sistance, les services opérationnels, gagnent 2994 emplois de 1990 à 1999, un gain supérieur aux pertes du secteur industriel majeur qu'est la métallurgie et la transformation des métaux.

Au total, l'activité du Dunkerquois s'est diversifiée globalement, mais demeure marquée en termes d'emplois par l'industrie, même si le poids dans l'emploi total des secteurs industriels traditionnellement présents diminue, et si certains secteurs absents il y a dix ans se confortent.

L'attractivité du territoire Dunkerquois envers les entreprises extérieures s'est renforcée durant les dix dernières années, grâce à l'arrivée de noms prestigieux de groupes industriels mondiaux (Coca Cola, Péchiney ...). Face aux mouvements incessants de redistribution et de régénération des groupes à l'échelle mondiale, **le Dunkerquois a maintenu le cap de l'industrialisation**<sup>3</sup>, en dépit de pertes d'emplois dans l'industrie, qui touchent l'ensemble des pays industrialisés soumis à une concurrence mondiale, en raison de gains de productivité de plus en plus forts.

On peut considérer que **le territoire littoral a été un des lieux de combat contre la désindustrialisation du territoire français**<sup>3</sup> durant la dernière décennie. Les pays investissant le plus à l'étranger<sup>4</sup> ont été présents, les USA, l'Allemagne, les Pays Bas, le Royaume Uni, le Japon.

Ces groupes recherchent les complémentarités européennes (savoir-faire) nécessaires à l'ensemble de leurs activités et également un positionnement géographique au cœur du marché européen.

Le territoire est par conséquent, au-delà de ses activités spécifiques<sup>5</sup>, attractif pour d'autres entreprises manufacturières, qui y trouvent en dehors des grands atouts du port et de la grande industrie, des raisons d'y exercer leurs activités.

<sup>3</sup> une étude de l'OCDE montre que contrairement à l'idée reçue du déclin industriel, la part de l'apport de l'industrie à la richesse nationale croît faiblement de 1980 à 2002 en Euros constants (15,6% en 1980, pour 16,7% en 2002).

<sup>4</sup> Les groupes étrangers implantés en France, via leurs filiales, jouent un rôle important, puisqu'ils contribuent pour un tiers aux ventes et à la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière en France.

<sup>5</sup> Les secteurs les plus spécifiques sont le raffinage de pétrole (SRD, TOTAL FINA ELF), la sidérurgie (ARCELOR, ASCOMETAL, GTS), la réparation navale (ARNO), les industries chimiques (POLYCHIM), la production de métaux non ferreux (Aluminium Dunkerque), la production et distribution d'électricité et de gaz (EDF, DTDA), les activités portuaires, la fabrication de machines outils, la chaudronnerie..

Mais la diversification des productions s'est faite depuis dix ans en période d'investissements internationaux favorisés par l'ouverture du marché européen (acte unique de 1992).

L'élargissement de l'Europe à 25 membres interpelle à nouveau de nombreux sites industriels européens, quant à leur positionnement sur de nouveaux marchés. L'avantage du Dunkerquois dans cette concurrence est d'être un site industriel jouxtant un grand port en développement.

A l'heure où l'économie mondiale est marquée par ce que l'on appelle de façon commune la différenciation des produits, et qui constitue l'évolution majeure du système économique international (approvisionnement des marchés dans les plus courts délais), l'atout portuaire pour l'industrie du nouveau millénaire est déterminant.

Envoyer ou recevoir les produits pour des marchés de plus en plus morcelés, dans le monde entier, par une chaîne de transport et de logistique performante, disposer d'outils et de savoir-faire de main-d'œuvre dans la transformation, l'emballage, le conditionnement sur une même plateforme, constituent **à l'heure de l'entrée de grands continents dans l'économie mondiale un avantage sérieux.**

**Le renouveau industriel, en plus de la diversification des activités productives, passe par la mise en œuvre d'un système logistique local<sup>6</sup> pointu.**

Ces nouveaux atouts du littoral (port, positionnement géographique favorable dans une économie de flux...) dans la perspective d'élargissement de l'Europe apparaissent déterminants, tout au moins dans l'Europe du nord, puisque le Dunkerquois, outre ses formidables disponibilités foncières, dispose d'une population jeune, héritière d'un passé industriel conséquent, et où le coût du travail s'harmonise avec celui de l'hexagone, aujourd'hui compétitif par rapport à l'ensemble des grands pays industrialisés. En effet, le coût salarial horaire d'un ouvrier de l'industrie en 2002 en France est inférieur à ceux des pays européens riverains de la mer du Nord<sup>7</sup>, ainsi qu'en Allemagne, au Japon, aux USA, en Autriche, et au Luxembourg<sup>8</sup>.

<sup>6</sup> la logistique s'en tend au sens d'une gestion des produits du producteur au client, dans les conditions de concurrence les plus avantageuses (emballage, stockage, conditionnement, transport porte à porte...)

<sup>7</sup> excepté le Royaume Uni

<sup>8</sup> source OCDE

Le littoral dunkerquois apparaît par conséquent en bonne position pour continuer à attirer les entreprises extérieures et à diversifier ses activités (groupes ou PME-PMI). Encore faut-il qu'il renforce ses critères déjà attractifs (système de transports, formation des ressources humaines), qu'il les complète, notamment au niveau de son avantage géographique et culturel bi-frontalier (langues, ouverture culturelle, image), et qu'il renforce les facteurs de développement liés à la diffusion des connaissances, des savoirs (innovation, recherche, recherche-développement...)

C'est le cas du projet du pôle de compétence basé sur les savoir-faire locaux en procédés industriels, sécurité et environnement industriels, qui lie savoir-faire industriel, spécificités du site industriel et portuaire, marchés de l'externalisation des groupes, innovation, recherche universitaire. Il est transversal à tout le système industriel et doit favoriser sa diversification.

La diversification amorcée ces dix dernières années, au-delà de limiter la fragilité des emplois trop concentrés dans quelques secteurs, est aussi un facteur de développement qui auto-stimule le niveau d'activité.

**L'attractivité du territoire et sa diversification font appel aujourd'hui à la valorisation de facteurs dépassant les valeurs matérielles. La stratégie économique locale qui s'oriente aujourd'hui vers la valorisation de ses pôles de compétences prend en compte ces nouveaux critères attractifs. Encore faut-il l'organiser en impliquant l'ensemble du tissu productif.**



## II - DES ATOUTS À VALORISER POUR RENFORCER LE TISSU PRODUCTIF ET NOTAMMENT LES PME - PMI

### 1 - Le tissu productif Dunkerquois manque de PME-PMI

La structure des entreprises du bassin d'emploi, et plus globalement la structure industrielle du Dunkerquois, a profondément évolué en dix ans. Aux évolutions de l'emploi, et notamment à la diminution de l'emploi industriel due à la recherche de compétitivité, s'est ajoutée l'intensification des investissements étrangers sur notre territoire, et les cathédrales industrielles ont fait place à des unités plus flexibles qui emploient de moins en moins de personnes pour des productions supérieures.

Si les grands groupes industriels restent concentrés dans les secteurs très capitalistiques, où le montant des investissements nécessaires à la production ne peut être que de leur ressort (chimie de base, sidérurgie, pharmacie, pétrochimie ...), le rôle des PME-PMI s'est renforcé dans les bassins d'emplois en général.

Les grands investissements comparables aux décennies soixante et soixante-dix sont de plus en plus rares.

Mais, si le tissu d'entreprises s'est consolidé, diversifié, modernisé de 1990 à 1999 par l'arrivée de filiales de groupes français ou étrangers, par des investissements conséquents, peu de nouvelles PME-PMI sont venues grossir les effectifs des entreprises sur le territoire du SCOT.

Or, le choc économique de la décennie quatre-vingt, avec la fermeture des chantiers navals et la restructuration sidérurgique, avait montré que les intérêts locaux étaient soumis et fortement liés à Dunkerque aux intérêts nationaux et internationaux, et que lors de la forte déstabilisation de la sphère industrielle due à la mondialisation de l'économie, les intérêts locaux n'avaient pu être privilégiés.

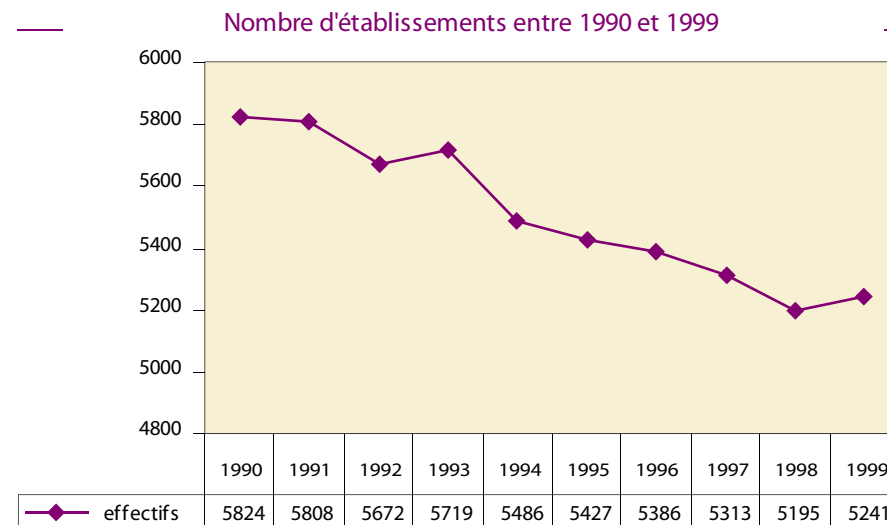
La dépendance trop forte d'un tissu économique envers les groupes est certes un élément favorable en période d'activité florissante pour ceux-ci, mais a contrario elle présente des risques sociaux élevés en période de restructuration.

Pour sortir du schéma économique local trop dépendant, présentant une prédominance de quelques secteurs industriels, le redéploiement de l'économie locale vers la diversification et la requalification des hommes et des territoires, s'était inscrite dès 1990 dans l'application des principes d'un développement durable.

Le confortement du tissu économique par le développement des PME-PMI figurait déjà comme une des priorités du projet d'agglomération.

Le constat sur l'évolution du tissu d'entreprises par taille montre pourtant que ce tissu a peu évolué en dix ans, c'est plutôt une **stabilité et un confortement**, succédant à une décennie de grands bouleversements, plutôt qu'un véritable redéploiement des PME-PMI.

De 1990 à 1999, le nombre d'établissements diminue sur le Dunkerquois, il passe de 5824 en 1990 à 5241 en 1999<sup>9</sup> soit 583 unités en moins. Ce chiffre, qui représente 10% du stock, doit être mis en perspective avec la taille des entreprises.

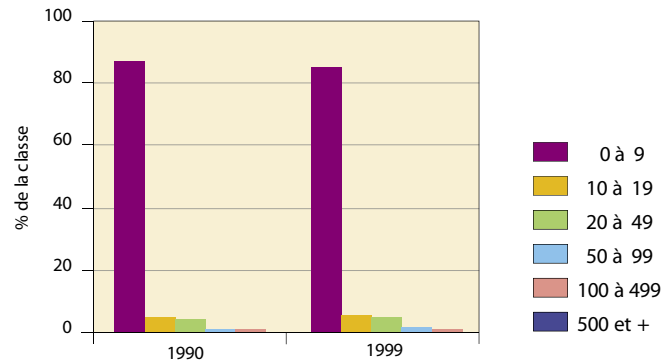


Source: CCID - réalisation AGUR

<sup>9</sup> le nombre d'entreprises croît à nouveau en 2001 (5277 unités)

La taille moyenne du tissu d'entreprises évolue, faiblement, passant de 8,96 emplois en 1990 par entreprise à 10,07 en 1999. On ne peut ignorer que 91% des établissements du Dunkerquois n'atteignent pas la taille des vingt salariés en 1999. Ceci confirme le caractère de prédominance des très petites entreprises dans le tissu local.

Répartition par taille du tissu d'entreprises



Source: CCID - réalisation AGUR

Les entreprises entre 20 et 500 salariés ont connu une stabilité de leur nombre d'unités. Ceci corrobore la spécialisation encore fortement marquée du territoire.

Cette stabilité du nombre d'entreprises est plus accentuée dans le secteur industriel que dans celui des services, où les entreprises sont globalement plus petites sur le Dunkerquois et se renouvellent plus vite.

Mais, la taille trop modeste du tissu intermédiaire entre les établissements des groupes et leurs filiales et le tissu des très petites entreprises de services pose la question de la place du tissu des entreprises productives, et notamment des PME-PMI dans le tissu local.

Au niveau national, les entreprises industrielles de moins de 500 salariés (hors groupes) contribuent pour 40% à la production nationale et sont nombreuses dans les industries dites de main-d'œuvre, notamment dans les biens de consommation (équipement des personnes, du foyer, santé...)

Le déséquilibre de la structure du tissu d'entreprises par taille, au niveau des PME PMI du Dunkerquois, apparaît comme un facteur pénalisant pour

le renouveau industriel, notamment pour l'emploi, dans la mesure où ces entreprises comprises entre 20 et 500 salariés sont les principales sources d'emplois dans l'industrie aujourd'hui.

La faible représentation des PME PMI, et la taille modeste de celles présentes sur le territoire, affaiblit les chances d'absorption des mouvements de restructuration permanents de l'économie locale, soumise fortement aux effets de la mondialisation.

Excepté dans le secteur des activités tertiaires externalisées, ou dans les activités de maintenance et de sous-traitance, le tissu Dunkerquois affiche peu de PME PMI. Ceci ne signifie pas l'absence de certains fleurons qui s'y sont développés, mais ils constituent des exceptions.

De plus, si la croissance du nombre d'emplois dans les secteurs du conseil et de l'assistance, là où se trouve le tissu des PME PMI le plus dense du Dunkerquois, ainsi que dans celui des services opérationnels, confirme le développement du niveau des activités externalisées par les groupes, ce développement a été relativement plus fort dans l'ensemble régional et national entre 1990 et 1999\*.

Le poids du secteur conseil et assistance s'est accru de 0,96% dans le Dunkerquois de 1990 à 1999, alors qu'il atteint 1,29 en Région, et 1,19% en France. Il en est de même pour le poste des services opérationnels où, si Dunkerque fait mieux que l'ensemble national, il se situe derrière la Région de 1990 à 1999 pour la part que prend ce secteur dans l'ensemble de l'emploi local.

Les mutations que connaît le secteur industriel au niveau des groupes n'épargnent pas le tissu de PME PMI existant, et les fusions d'entreprises locales et régionales s'effectuent autant dans les services opérationnels, que dans les secteurs de la sous-traitance et de la maintenance.

L'âge des chefs d'entreprises des PME-PMI est dans ce domaine un élément non négligeable, puisque eux aussi sont dans leur grande majorité issus des catégories du baby boom. Les transmissions et reprises dans ces secteurs favorisent parfois le rachat par des entreprises régionales ou nationales, qui voient en Dunkerque un marché en développement face aux prestations externalisées, quelles soient dans le domaine productif ou dans celui des services.

La stratégie de développement économique locale intègre aujourd'hui **la problématique des transmissions/reprises de PME PMI comme facteur prioritaire et stratégique.**

## **2 - L'externalisation des fonctions des groupes ne bénéficie pas suffisamment au Dunkerquois**

Au-delà du manque de PME PMI, une autre particularité concerne le Dunkerquois. Le tissu des PME-PMI sous-traitant s'est qualifié, sans véritablement se diversifier.

En effet, de 1990 à 2000, il n'y a pas eu de renouvellement significatif du tissu d'entreprises sous-traitantes. Ce sont les mêmes entreprises et les mêmes prestataires que l'on retrouve globalement.

La sous-traitance n'a pas contribué véritablement à la diversification du tissu des entreprises. Elle demeure une sous-traitance de capacité, où ce sont les mêmes corps de métiers qui ont été sollicités, dans un marché de proximité, où 18 grands donneurs d'ordre et environ 140 prestataires évoluent. La sous-traitance locale traite 83% du marché Dunkerquois pour un chiffre d'affaires de 1,9 milliard de francs et emploie environ 6000 personnes.

Le professionnalisme des entreprises de sous-traitance a progressé, grâce aux démarches qualité (club de maintenance nucléaire, MASE). Mais la sous-traitance est encore trop peu spécialisée, et l'innovation en terme de nouveaux produits et nouveaux services ne touche que quelques entreprises. Cependant, l'exportation de savoir-faire pour certains services aux entreprises est amorcée.

Ainsi, aujourd'hui, l'externalisation des activités des groupes dépasse la sous-traitance, la maintenance, les services liés à la production (ingénierie, conseil...). Elle tend à intégrer des activités de logistique, d'emballage, de conditionnement, de restauration, de transport, de sécurité, voire de recherche développement, de marketing...

Ce qui fait dire aux experts que, loin de se désindustrialiser, les bassins d'emplois industriels se « tertiarisent par l'industrie », et que « le moteur de l'industrie tourne toujours ».

A ce titre les activités externalisables devraient concerner davantage la logistique et l'environnement sur le littoral, dans les prochaines années.

Ces deux secteurs d'activités s'inscrivent déjà dans les stratégies de développement durable du Dunkerquois, et interpellent fortement le port et les groupes industriels.

**La valorisation et le développement des activités d'externalisation de l'industrie vers des fonctions plus stratégiques est un mouvement de fond qui doit bénéficier davantage au Dunkerquois.**

## **3 - Le port, l'environnement, deux atouts majeurs pour les PME PMI**

Les zones portuaires se positionnent comme des sites favorables aux productions difficilement délocalisables pour des raisons de coût de transport, de volumes, de technologies. Elles deviennent de véritables lieux de productions, de transformation et d'acheminement de produits intégrant de plus en plus de valeur ajoutée. C'est le cas du Dunkerquois où le port attire des entreprises au-delà de son périmètre administratif.

La compétitivité portuaire, l'efficacité du système de transport de fret du territoire peuvent par conséquent permettre aux entreprises en utilisant des transports diversifiés et moins polluants, non seulement contribuer à réduire les pollutions, mais également à accroître leur compétitivité.

Dans ce cas, les modes alternatifs à la route, voie fluviale, cabotage maritime, feeder, fer, entrent dans la compétitivité globale du territoire.

Il faut rappeler l'impulsion économique que vont constituer les diminutions drastiques des rejets de gaz à effet de serres dans les prochaines années et l'application du plan national d'octroi des quotas de rejets de CO2.

Les territoires les plus performants dans le domaine du fret renforceront par conséquent leur attractivité. Le couple port et environnement peut constituer une source de créations d'activités innovantes localement, favorables à l'émergence de nouveaux marchés pour les PME PMI.

C'est le cas aujourd'hui avec l'émergence de volontés locales de développer

l'écologie industrielle, mais aussi depuis 1993, date de création du schéma d'environnement industriel, de concilier industrie et environnement.

A ce titre, les avancées en matière de recherche fondamentale du Dunkerquois dans le domaine de l'atmosphère, pourraient, à titre d'exemple, faire l'objet, couplées à la problématique du transport de fret, d'un véritable positionnement du territoire dans la recherche appliquée à la réduction des gaz à effet de serre. Ce marché, de dimension internationale, est en état de sommeil aux USA (refus de l'application du protocole de Kyoto) mais, aux dires d'experts, il offrirait dans une application complète l'équivalent d'une croissance égale à la période des « trente glorieuses ».

Ceci renvoie à la capacité du territoire à intégrer sa recherche fondamentale, sa recherche développement, l'innovation, au cœur des entreprises pour élever les niveaux d'emplois du territoire.

L'environnement et l'activité portuaire et logistique, comme secteurs économiques favorisant les développements locaux, sont concernés (bien que l'écologie industrielle et le nombre d'entreprises exerçant dans le domaine de l'environnement en soient encore à leurs balbutiements).

C'est un enjeu pour l'Université du Littoral et pour la recherche locale de réussir à transformer en acquis économiques les atouts de ses richesses humaines formées à l'environnement industriel.

#### **4 - Les ressources humaines, au centre de la problématique de l'élévation du niveau d'activités du bassin d'emploi**

En plus de la présence d'un port et d'une industrie performante et de leurs atouts (foncier, énergie, transport, équipements), de l'environnement comme facteur de développement économique, les ressources humaines jeunes du Dunkerquois constituent dans une Europe en proie au vieillissement une véritable plus-value du territoire, dès lors que le système économique intègre cette richesse pour ses emplois.

Les niveaux de formation et de qualification des classes d'actifs renouvelant la population active sont, plus qu'à d'autres périodes de développement du territoire, déterminants.

Si ces niveaux se sont élevés entre 1990 et 1999, il n'en demeure pas moins nécessaire d'un point de vue économique que l'adéquation entre formations et emplois soit la plus efficace possible, bien que les liens entre niveaux de formation et niveaux de chômage d'un bassin d'emploi ne soient pas clairement établis.

Car si le Dunkerquois retient la majeure partie de ses jeunes diplômés, certains quittent pourtant le Dunkerquois. Si le niveau de formation constitue pour un individu une véritable assurance contre le chômage, à l'échelle d'un bassin d'emploi, le niveau de formation élevé de la population ne garantit pas un faible taux de chômage.

Le nombre d'emplois du bassin est l'élément d'adéquation essentiel. La formation ne crée pas à elle seule l'emploi, elle en facilite l'accès à la personne la plus formée. Par contre, la lutte pour diminuer les difficultés de recrutement de certaines entreprises (pour des raisons d'image de leurs secteurs, du niveau des salaires, ou des conditions de travail) a pour effet dès lors que l'adéquation est trouvée de réduire le chômage.

Par conséquent, élever le nombre d'emplois par l'amélioration des conditions de recrutement, tant dans les secteurs en tension que par l'anticipation des départs en retraite, constitue un gisement de lutte contre le chômage.

#### **La formation continue constitue à ce titre un outil favorable à l'intensification des recrutements.**

Si la France aujourd'hui figure parmi les pays présentant le taux de population de 25 à 64 ans<sup>10</sup> le plus bas en matière d'accès à la formation continue, la présence de groupes sur le Dunkerquois a permis de développer un réseau d'organisme de formation continue très structuré, dépassant par ses prestations le bassin d'emploi.

Il constitue par conséquent aujourd'hui un outil précieux et efficace dans le dispositif d'amélioration des recrutements, et se doit d'être renforcé.

Cependant, l'augmentation du niveau d'emplois par une amélioration des conditions de recrutement ne suffit pas à répondre aux besoins de la population active du territoire et notamment des jeunes diplômés.

<sup>10</sup>Le monde de l'économie septembre 2003 Source Union européenne.

Ceci renvoie à la capacité du territoire à renouveler ses activités et à élever le potentiel d'emploi total.

Les ressources humaines actives (en âge de travailler) ne doivent pas être vues comme un simple stock de main-d'œuvre disponible pour les entreprises, mais comme un facteur de développement du niveau d'emploi du territoire et par conséquent du niveau de richesses produites et redistribuées.

Pour cela, le niveau de formation initiale demeure un facteur déterminant et la valorisation des formations (valeurs immatérielles du territoire) est au centre de la problématique de développement et d'intensification du niveau d'activités.

Elle renvoie à la capacité du territoire à intégrer sa recherche fondamentale, sa recherche-développement, l'innovation, au cœur des entreprises, pour créer de nouveaux produits, de nouveaux services et des domaines d'activités capables d'élever les niveaux d'emplois du territoire.

Or, la diffusion de ces connaissances, l'application des recherches et des nouvelles compétences n'imprègnent pas suffisamment le tissu économique local.

Les rapprochements Université/créateurs, pour développer des produits et techniques innovants issus des savoirs locaux, doivent se renforcer.

**A l'heure de l'application des mesures nationales et européennes en faveur des jeunes chercheurs, des créateurs innovants, une organisation du territoire plus structurée, avec comme objectif d'intensifier ces pratiques, est indispensable.**

### **5 - Des secteurs émergents qui renforcent les centres de décisions locaux**

La consolidation des emplois des secteurs de l'éducation, de la santé, de l'action sociale, de l'administration publique ont permis à l'ensemble du territoire de disposer d'une base économique plus stable et moins soumise aux évolutions de la sphère concurrentielle. Si les niveaux de services dans certains domaines spécifiques des secteurs de l'éducation, de la santé, de

l'action sociale, de l'administration, demeurent encore en deçà des ratios nationaux et régionaux, ils ont connu en valeur absolue des croissances de leurs emplois les situant entre 1990 et 1999 devant les secteurs industriels.

Ce rééquilibrage du système économique participe au développement du secteur des services marchands et aux développements en partie de l'ensemble des services aux entreprises.

Si le port et l'industrie demeurent les moteurs principaux de développement économique du territoire, l'ensemble du secteur des services dont le poids augmente dans la structure de l'emploi contribue de plus en plus à son équilibre, bien qu'il demeure encore très dépendant des spécificités du territoire.

De 1990 à 1999, cinq secteurs de services ont contribué à créer 50% des nouveaux emplois :

- Le conseil et l'assistance
- Les services opérationnels
- Les activités récréatives, culturelles, sportives
- Les services personnels et domestiques
- Les hôtels restaurants

Dans le même temps, les activités financières, les postes et télécommunications voyaient leurs effectifs diminuer.

Si le bassin d'emploi est parvenu en dix ans à stabiliser sa base industrielle, à la diversifier par l'arrivée de nouveaux secteurs (industries agricoles et alimentaires, chimie, pharmacie, équipement du foyer, industries électriques et électroniques) et développer le secteur des services aux entreprises et aux particuliers, répondant aux marchés d'agglomération, il a difficilement investi des marchés de services au-delà de ses limites locales.

Ceci ne signifie pas que certaines entreprises ne soient pas leaders sur leur marché, mais globalement les sièges nationaux et régionaux, même dans les secteurs qui se sont consolidés, demeurent peu nombreux.

Dans la stratégie d'emploi locale, cette situation peut apparaître pénalisante car, en cas de restructuration, il est prouvé que les antennes locales sont le plus souvent les plus fragiles.

**Or le marché Dunkerquois, de par sa taille, dans le domaine des services aux entreprises, pourrait justifier de la présence de davantage d'antennes régionales.**

Certaines fonctions, difficilement identifiables au niveau statistique, ont également émergé sur le territoire. Ce sont les fonctions logistiques et notamment celles liées au développement du port de Dunkerque.

Les emplois directs, liés à l'activité portuaire et logistique, après une diminution au début de la décennie, se sont développés à partir de 1995 à un rythme de croissance soutenu.

On peut considérer que, avec la création des terminaux intégrés, l'arrivée d'opérateurs étrangers, quelques centres de décisions ont trouvé place sur le territoire (Sea Bulk, Sea invest, Dekeirel et Hardeboll...)

S'ils demeurent encore peu nombreux, la fonction portuaire apparaît cependant aujourd'hui porteuse pour développer les fonctions de commandement, dès lors que sa place se renforce dans son hinterland au niveau régional et national.

Le renouveau portuaire et maritime apporte aujourd'hui des développements dans des domaines dépassant la fonction classique du transit de fret. Les développements culturels, commerciaux, d'image, de réseaux, de recherche, d'innovation, liés à l'activité portuaire et maritime contribuent à l'élargissement des marchés de services, encore trop limités pour certains aux potentialités de l'agglomération.

En ce sens, l'ouverture du territoire et son rayonnement vers les échanges eurorégionaux, européens, voire au-delà, qu'ils soient culturels, économiques, sociaux, participent au développement économique local.

Le rayonnement vers des marchés de services dépassant le bassin d'emploi permettrait de consolider et de développer les secteurs émergents.

Si le littoral fait partie des agglomérations présentant peu de fonctions métropolitaines (fonctions financières, culturelles, recherche...), rayonnant au-delà de la région, la fonction portuaire et logistique (flux de marchandises dont l'énergie) et les fonctions de flux de personnes (tourisme, commerce...), qui forgent en grande partie la spécificité locale, et sont à l'origine d'une part importante de la valeur ajoutée créée localement (impact sur les services aux entreprises), sont des secteurs émergents qui peuvent être à l'origine de la création de nouvelles fonctions véritablement décisionnelles.

**Le bassin Dunkerquois doit par conséquent renforcer son inscription dans les politiques européennes, favorisant l'innovation trans-régionale.**

### III - UNE ÉCONOMIE LOCALE QUI NE BÉNÉFICIE PAS SUFFISAMMENT DE LA DIFFUSION DES CONNAISSANCES ET DES SAVOIRS

#### 1 - Un manque de recherche et d'innovation dans les entreprises

La jeunesse de la recherche de l'Université, la dépendance des établissements des groupes<sup>11</sup> vis-à-vis de leurs sièges sociaux pour leur recherche, mais aussi la spécificité du territoire ont limité les effets d'entraînement des nouvelles connaissances et des nouveaux savoirs sur la création d'activités, voire sur la préservation et la consolidation de certaines unités.

En effet, les entreprises ont peu le réflexe de recourir à la recherche et à l'innovation (en dehors des groupes). De 1995 à 1998, le nombre de brevets déposés par les entreprises du Dunkerquois est inférieur à dix<sup>12</sup>. Si cet indicateur n'est pas le reflet de la totalité des initiatives en matière de recherche et d'innovation sur le littoral, il indique cependant la faiblesse du territoire. Cette faiblesse est partagée à l'échelon national. La France est en matière de recherche en deçà des directives européennes, puisque la recherche n'y atteint que 2,2% du produit intérieur brut, alors que l'objectif fixé par Bruxelles est de 3% en 2010. Au sommet de Lisbonne en mars 2002, les gouvernements européens ont fixé comme stratégie de « devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde ».

Compte tenu de la spécificité industrielle et portuaire du territoire, qui a vu se consolider le socle des fonctions logistiques (développement portuaire) et des fonctions productives (développement industriel), il apparaît nécessaire d'orienter aujourd'hui de façon stratégique les actions des réseaux de diffusion des connaissances vers les filières porteuses, de consolider les pôles de compétences grâce à des fonctions liées à la diffusion des connaissances.

Ce qui lie l'activité portuaire et industrielle se situe au niveau d'activités répondant aux besoins de différenciation des produits, à la centralisation des stockages, à l'externalisation d'opérations de services demandant des technologies de pointe, à la recherche d'une optimisation de la chaîne logistique.

<sup>11</sup> Le taux d'autonomie décisionnelle des établissements est inférieur à celui de la région en 2000 (81,3 % des entreprises de plus de dix salariés ont leur siège sur le territoire, contre 82,6 % en région)

<sup>12</sup> source Agence Régionale de Développement

Les entreprises locales qui répondent à ces besoins se situent dans les secteurs de la sous-traitance, de la maintenance, dans quelques unités manufacturières, ou dans des entreprises de services de petite taille.

Or, ce sont ces secteurs qui risquent d'être fragilisés à terme par le vieillissement des chefs d'entreprises et des salariés (transmissions, manque de renouvellement de savoir-faire et de technologies), par la concurrence de groupes extérieurs au territoire, par les exigences des grands donneurs d'ordre en matière environnementale et de sécurité industrielle.

Le territoire du SCOT doit par conséquent définir sa stratégie et les axes prioritaires d'un partenariat local dans le domaine de la recherche-développement et de l'innovation.

Si le tissu d'entreprises est le premier concerné, il n'en demeure pas moins que l'orientation vers la consolidation des pôles de compétences fait intervenir la sphère publique dans les équipements ou les mesures d'accompagnement nécessaires au pôle de compétence.

Aussi, si l'Université du Littoral de la Côte d'Opale est montée en puissance au niveau de sa recherche ces dernières années, et qu'elle affichait l'environnement industriel sur le Dunkerquois, le renforcement des réseaux technologiques dans ce domaine s'est fait essentiellement à l'échelon régional plus qu'au niveau local.

Le territoire doit par conséquent s'organiser davantage (plans d'actions des entreprises sur la base de diagnostics partagés par secteurs, études spécifiques, partenariats de développement (réponses aux nouveaux besoins des grands donneurs d'ordre vis-à-vis des sous-traitants, prise en compte des besoins de recherche-développement, d'innovation, émergence de projets dormants...) pour affirmer sa capacité à renforcer et diffuser ses savoirs et renforcer son attractivité dans les valeurs immatérielles.

Le développement du tissu productif passe par l'orientation de moyens humains dans ces domaines et leur localisation dans des réseaux d'entreprises

ou des outils d'ingénierie de développement adaptés, capables de susciter l'émergence et la diffusion de l'innovation et faisant intervenir, de façon partenariale, le secteur public et privé (seule l'ULCO est signataire du plan régional d'innovation aujourd'hui).

## 2 - Le tissu productif se renouvelle peu par la création d'entreprises

Alors que le territoire du schéma de cohérence territoriale est la cinquième zone d'emploi de la Région Nord-Pas-de Calais, il se situe en dixième position sur les quinze bassins d'emploi que compte celle-ci pour la création d'entreprises.

De façon globale, de 1990 à 1998, le nombre d'entreprises a diminué sur le Dunkerquois, passant de 5824 en 1990 à 5241 en 1998. Cette baisse régulière sur la période s'inverse cependant à partir de 1999, pour atteindre, en 2001, 5277 entreprises. Cette reprise est essentiellement due à la création de petites entreprises de commerce de détail et de services.

Avec 91 % d'établissements de moins de 20 salariés et une forte concentration de l'emploi dans les groupes, le Dunkerquois offre un tissu d'entreprises de taille intermédiaire, entre 20 et 200 salariés, peu représenté, tant en emplois qu'en nombre d'unités.

On constate ainsi que, dans le secteur industriel où les entreprises de cette taille sont essentiellement des entreprises de sous-traitance, il y a eu peu d'évolution en dix ans du tissu productif. Au total, les flux de créations et disparitions dans le secteur industriel sont faibles (excepté en mécanique générale et dans l'ameublement).

Le secteur industriel, après des années de déstabilisation, connaît de 1990 à aujourd'hui une période de stabilisation autour des grandes unités productives qui se diversifient mais n'entraînent pas d'évolution dans le tissu intermédiaire.

La sous-traitance par exemple, de 1990 à 2000, demeure une sous-traitance de capacité, les mêmes corps de métiers sont représentés.

Si le professionnalisme de ces entreprises est exemplaire, grâce aux démarches « qualité », ce secteur est cependant peu spécialisé dans des prestations de hautes technologies ou de nouveaux services, bien que certaines unités se positionnent désormais à l'exportation.

Les conditions dans lesquelles se feront le confortement et la transmission des petites et moyennes unités industrielles et de services à l'industrie se posent dès à présent face aux exigences toujours plus fortes des grands donneurs d'ordre.

A contrario, le secteur des services est fortement soumis aux flux de créations et disparitions d'entreprises, mais de façon différenciée selon les branches.

Ce secteur est composé d'unités de petite taille. Aussi, tout comme au niveau national, le nombre d'emplois non salariés du tertiaire marchand dans l'emploi total diminue de 1989 à 1999.

Mais, proportionnellement à l'ensemble régional, le taux d'emplois non salariés local demeure supérieur, traduisant un nombre important d'unités de très petite taille dans le secteur des services.

La concentration des branches des entreprises de services, déjà en cours, pose la question de la consolidation de ce tissu composé de petites unités de services marchands, qu'elles soient de services aux entreprises ou de services aux particuliers.

Si les créations pures participent au renouvellement du tissu productif, c'est aussi et surtout, sur le territoire du schéma de cohérence territoriale, la question de la création et du renforcement des unités moyennes, capables de consolider le tissu intermédiaire situé entre les grands groupes et les très petites entreprises.

A ce titre, les liens entre aides à la création et aides à la recherche/innovation sont à privilégier. Car, si les aides sont cumulatives financièrement, elles ne sont pas toujours suffisamment accompagnées de services de conseil, de diagnostics stratégiques (le département du Nord ne bénéficie pas de conseils équivalents à ceux que dispense l'ADITEC sur le Pas-de Calais, alliant création, innovation, développement local).

De façon générale, pour tous les territoires, on a pu identifier que le taux de créations d'entreprises est corrélé avec le stock d'entreprises existant, l'importance de la population et le degré de diversification du tissu productif.

Deux facteurs influents pour la création et le maintien d'entreprises sont identifiés au niveau du SCOT et concernent le stock d'entreprises (créations, transmissions) :

- l'évasion des jeunes du territoire, et notamment des jeunes diplômés, qui pénalise la création,
- le vieillissement des chefs d'entreprises et les risques liés à la transmission.

Mais, le facteur « diversification » qui constitue un élément aussi déterminant dans la corrélation, s'il s'est amélioré depuis dix ans au niveau local, demeure faible, face à la forte spécialisation du tissu productif.

Trois éléments stratégiques qui influent sur la diversification ont été identifiés :

- la faiblesse de la structuration de la diffusion des technologies nouvelles due :
  - à l'insuffisance du croisement de la recherche universitaire et du développement d'entreprises (la création de la cellule de valorisation de la recherche universitaire est récente),
  - au manque de pôles de compétences structurés (à croiser avec la démarche locale actuelle en cours sur le pôle environnement industriel, sécurité industrielle, process, et avec l'émergence d'une problématique d'agglomération sur les technologies de la communication),
  - au peu de réseaux d'entreprises constitués (démarche des systèmes productifs locaux),
  - à l'insuffisance des services de transfert de connaissances et d'intelligence économique, de veille technologique au sein des PME PMI,
  - à l'insuffisance des clubs d'entreprises (actifs localement sur des thématiques précises : nucléaire, environnement),
  - au manque de pré-incubateurs,
  - à l'insuffisance de la culture de l'essaimage,
  - au manque d'information sur les disponibilités de capitaux (capital risque).

- la faiblesse de l'esprit d'entreprise, qui limite la création d'activités, due à :

- un cloisonnement encore trop fort entre écoles/entreprises,
- l'insuffisance de structures de valorisation des talents (avant même la création).

- **la faiblesse du développement local au niveau :**

- du manque de connexion aux sites web des entreprises de services aux entreprises du territoire,
- du manque de services de télécommunications pour les entreprises portuaires (accès des entreprises portuaires à l'ADSL),
- de l'application insuffisante des politiques régionales de rapprochement entre organismes d'aides à la création et à l'innovation (lancement des plans locaux de développement et d'aide à l'insertion économique sur tout le territoire du SCOT, les PLDAIE),
- de l'insuffisance des investissements en ressources humaines dans l'innovation et la recherche (financement et organisation des stages),
- de l'insuffisance d'entreprises situées sur des marchés émergents, peu ou pas présentes sur le territoire (conditionnement, emballage, traitements environnementaux et sécuritaires, mesures, surveillance des procédés industriels ...),
- de l'exploitation limitée des atouts spécifiques au territoire (secteurs touristiques, du commerce de détail, de l'artisanat, des productions agricoles, des services aux populations...)

#### IV - AMÉLIORER LA DIFFUSION DES CONNAISSANCES ET DES SAVOIRS POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ QUI SE RENFORCE AU CŒUR DU TISSU PRODUCTIF

---

L'intérim, les contrats à durée déterminée font partie désormais des variables d'ajustement de l'emploi pour les entreprises. En plus de cette précarité, les emplois aidés, toutes formes confondues, croissent dans l'ensemble de l'emploi total. En 2002, en France, les industriels ont utilisé 16% de plus qu'en 2001 de journées de travail à temps partiel.

De 1990 à 1999, la proportion d'emplois non précaires est passée de 77% à 74%, malgré une croissance soutenue de l'emploi total. Aucun bassin d'emploi n'échappe aujourd'hui au renforcement de la précarité de l'emploi, l'intérim a gagné 1 point de représentation dans l'emploi en passant de 2% à 3% dans l'emploi total de 1990 à 1999 dans le bassin Dunkerquois.

Mais c'est essentiellement les contrats à durée déterminée qui connaissent la part de croissance la plus significative dans la croissance de l'emploi total, puisque celle-ci passe en 1999 à 1999 de 5% à 8%.

Un emploi sur trois dans le Dunkerquois était en 1999 un emploi précaire (intérim, CCD, emplois aidés).

Cette précarité touche l'ensemble des secteurs économiques, qu'il s'agisse du travail à temps partiel subi, où des autres formes d'emplois précaires. Au-delà des difficultés rencontrées par les salariés, tant dans leur vie personnelle que professionnelle, des efforts consentis au niveau de leur mobilité et de la flexibilité exigés par le marché du travail, ceci pose le problème, pour certaines entreprises consommatrices d'emplois précaires, de l'initiation et de la mise en œuvre de procédure d'innovation ou de recherche développement.

Ces outils de développement s'inscrivent en effet dans le temps et dans des processus de formation interne qui requièrent une stabilité et de l'encadrement et des fonctions productives.

La spécificité économique du Dunkerquois et la fragilité de son tissu d'activités représenté par de très petites unités expliquent en grande partie le faible recours à la diffusion des savoirs et des connaissances par l'innovation et la recherche développement

Elles expliquent également les recours croissants à des formes d'emplois précaires, comme beaucoup d'autres bassins d'emplois, bien que les taux de salariat y soient supérieurs et que le recours à l'intérim soit équivalent proportionnellement à l'ensemble national.

Si l'innovation et la recherche-développement sont garanties dans la majorité des cas pour les entreprises d'une plus-value économique, ils peuvent également du point de vue de l'emploi inscrire le territoire davantage dans la durée et la stabilité, en favorisant le renouvellement du tissu économique et l'élévation du niveau d'activités.

L'organisation du territoire vers plus d'innovation et de recherche développement apparaît comme un des éléments de la stratégie de l'emploi au niveau local, favorable tant quantitativement que qualitativement au niveau d'activité.

**Dans la perspective d'une croissance des dépenses de recherche et de recherche développement imposée par l'Union Européenne, le Dunkerquois doit pouvoir s'inscrire en mobilisant les partenaires sur un projet partagé par l'ensemble du territoire du SCOT.**

## **VI - LES ATOUTS DU TERRITOIRE DÉTERMINANTS POUR LE TISSU PRODUCTIF**

De l'ensemble des éléments étudiés précédemment, qu'il s'agisse des nouveaux critères d'attractivité ou de l'évolution des statuts de l'emploi, il ressort que le territoire du SCOT a besoin de faire bénéficier ses entreprises de davantage d'innovation et de recherche-développement.

Le handicap du territoire se situe dans son nombre limité de chercheurs, tant au niveau de l'université que des entreprises.

A l'heure où l'Union Européenne renforce ses actions dans ces domaines, où la France doit s'aligner sur les directives de celle-ci et augmenter la part de sa recherche en proportion de son produit intérieur brut, le littoral doit s'organiser pour transformer ce handicap en atout.

La jeunesse de sa population active et ses savoir-faire industriels constituent des richesses de ressources humaines pour lancer une offensive capable de mobiliser les partenaires locaux et extérieurs au territoire.

A cela, il convient d'ajouter la nécessité d'un maillage du territoire plus performant en matière de techniques de communication et de formations aux langues étrangères.

**Car innovation, langues et communication font partie des handicaps du territoire local qui, en se complétant, participent à la stagnation du niveau d'activité sur le territoire et à l'inadéquation entre ressources actives et emplois.**

Si le littoral est très attractif pour l'extérieur, il rayonne encore trop peu vers l'extérieur, tout au moins au niveau de réseaux d'échanges économiques, culturels et humains, capables d'initier l'activité.

Les facteurs physiques du territoire et leurs atouts se sont considérablement améliorés depuis dix ans. Les facteurs de diffusion des savoirs, des connaissances et de valorisation des ressources humaines vers leurs échanges externes doivent quant à eux se renforcer.

**Un ciblage stratégique par secteur économique, qu'il s'agisse de l'industrie, des services aux entreprises, des services publics, des services aux particuliers, associant techniques de communication, pratiques de langues, innovation, recherche-développement devrait contribuer à élever le niveau d'activité sur le littoral.**



## ENJEUX ET PROBLÉMATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

---

Au vu du constat mené sur le tissu productif, deux enjeux pour renforcer le développement local ont été identifiés :

### • Enjeu 1

Favoriser la diffusion des connaissances, des savoirs, des compétences, des technologies, au sein du tissu productif

Le territoire est peu organisé aujourd'hui pour aborder avec force la diffusion des recherches, des recherches appliquées, pour initier des démarches innovantes au sein des entreprises. Ainsi le CREID, qui pourtant répondait à la demande des PME-PMI dans les domaines de l'environnement industriel, n'a pas eu la réussite espérée.

Si l'ULCO a mis en place une cellule de valorisation de la recherche, elle concerne essentiellement la valorisation des actions de ses laboratoires. Les initiatives de la CCID, les actions des réseaux de diffusion technologiques régionaux, les lycées, qui favorisent l'innovation, ne disposent pas de moyens humains suffisants pour inciter les entreprises à innover et surtout les accompagner dans leur démarche.

D'après les consultants en entreprises présents sur le site dunkerquois, plus de 50 % du tissu local devrait être mis en situation d'innover. Or, il s'agit d'un enjeu de territoire qui ne peut être abordé que dans le cadre d'un partenariat public-privé. La formation de ce partenariat reste à définir pour le schéma de cohérence territoriale.

### • Enjeu 2

Rendre le territoire plus entreprenant

Les résultats de l'incitation à la création d'entreprises sont très souvent liés à la qualité du marketing territorial d'un territoire envers les créateurs potentiels.

Si de nombreuses actions existent en matière de création d'entreprises, de reprises, de transmissions, et sont très souvent la déclinaison des politiques régionales sur le territoire du schéma de cohérence territoriale, la définition et l'affichage d'une stratégie locale, appuyée par des mesures spécifiques au territoire (à déterminer en fonction du projet économique) pourraient contribuer à rendre le territoire plus entreprenant. Il faut préciser que les politiques européennes de développement local sont et seront plus fortement orientées vers un ciblage entrepreneurial, plutôt que vers des aides indifférenciées.

Par conséquent pour attirer des créateurs, si les aides diverses sont nécessaires et essentielles, elles ne sont pas suffisantes. La bonne lisibilité de la stratégie locale, en vue de stimuler l'esprit d'entreprise, est nécessaire. Au delà des outils de soutien à la création d'entreprises, la création d'un lieu de fertilisation de l'esprit créatif et d'initiative pourrait être opportun.



## SOURCES ET ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

---

Agence régionale de développement, observatoire innovation 1998

AGUR 2003 - Des ressources pour l'emploi

Commission européenne, direction innovation - bulletin d'information, novembre 2003

Dunkerque Promotion - La demande des entreprises 2002

Le monde de l'économie, septembre 2003

